

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

**Nombre de
Conseillers**

En exercice – 14

Présents – 11

Votants – 13

Absents - 0

Représentés - 2

Non votants - 0

Excusés - 1

Séance du mercredi 21 janvier 2026

vingt et un janvier deux mille vingt-six à 19h30

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMMAIN, Vanessa GUINCHARD, Charles MONNET, Thomas TOURNIER, Véronique BARTHOULOT, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALI, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Emilie OUDOT, David PRETRE

Etaient représentés : David CHATELAIN représenté par Thomas TOURNIER, Franck DOMECH représenté par Sylvain LAURENT

Etaient excusés : Jérôme CHEVALIER

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Emilie OUDOT

Date de convocation et affichage le 15/01/2026

Délibération n° DE_2026_007

VALIDATION DU LOGO DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a engagé, depuis plusieurs mois, une réflexion sur la création d'un logo pour la commune, dans le cadre de la modernisation de son identité visuelle.

À l'issue d'un processus de concertation interne, le cabinet **AÉ CRÉA EI Aurélie EPENOY** a été sollicité pour proposer plusieurs variantes de logos, conformément aux orientations définies par le conseil municipal lors de sa séance précédente. Après présentation des modifications apportées aux premières propositions, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le logo retenu, identifié sous le numéro **I6**

Après délibération à l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant, afin de finaliser cette démarche.

Date de transmission de l'acte: 22/01/2026
Date de réception de l'AR: 22/01/2026
025-212502561-DE_2026_007-DE

A G E D I

Nombre de vote(s) pour : 13
Nombre de vote(s) contre : 0
Nombre d'abstention(s) : 0

Pour copie conforme
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus
Le Maire, Franck VILLEMMAIN

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le mercredi 21 janvier 2026

